

24 NOV. 2009

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE EXIMIUM
PAR LA SOCIETE MICHEL BAULE SA

CHAPITRE I : Exposé préalable

I - Caractéristiques des sociétés intéressées....	page 3
II - Motifs de la fusion.....	page 5
III - Comptes servant de base à la fusion.....	page 5
IV - Méthode d'évaluation.....	page 5

CHAPITRE II : Apport fusion

I - Dispositions préalables.....	page 5
II - Apport de la société EXIMIUM.....	page 6
III - Détermination du rapport d'échange.....	page 7
IV - Rémunération de l'apport fusion.....	page 7
V - Prime et Boni de fusion.....	page 7
VI - Propriété et jouissance.....	page 8

CHAPITRE III : Charges et conditions.....	page 8
--	--------

CHAPITRE IV : Conditions suspensives	page 10
---	---------

CHAPITRE V : Déclarations générales	page 11
--	---------

MB

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

page 12

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

page 14

WB

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Michel BAULE, agissant en qualité de président et au nom de la société MICHEL BAULE SA, Société par actions simplifiée au capital de 794 260 euros, dont le siège social est 55, Avenue de la Déportation 26100 ROMANS SUR ISERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 378555619 RCS ROMANS,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du président du conseil de surveillance en date du 16 novembre 2009.

Ci-après dénommée "la société absorbante",

D'UNE PART,

ET:

- Monsieur Michel BAULE, agissant en qualité de gérant et au nom de la société EXIMIUM, société civile, au capital de 14 000 200,00 euros, dont le siège social est 46 avenue des ALLOBROGES, 26100 ROMANS SUR ISERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 454 042 664,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 16 novembre 2009,

Ci-après dénommée "la société absorbée",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit:

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société MICHEL BAULE SA est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

En France et dans tous pays :

- La prestation de services auprès des entreprises industrielles et commerciales, et notamment les prestations d'ordre financier, commercial, juridique, administratif, de gestion ou autres,

WS

- la prise de participation sous une forme quelconque dans toutes entreprises,
- l'exploitation de portefeuille de valeurs mobilières,
- l'achat, la fabrication, la transformation et la vente de tous produits chimiques,
- toutes opérations de synthèse de tous produits chimiques,
- le financement et la location d'équipements industriels.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, industrielles ou civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes ou pouvant contribuer à son développement

La durée de la Société est de 60 ans et ce, à compter du 28/06/1990.

Le capital social de la société MICHEL BAULE SA s'élève actuellement à 794 260 euros. Il est réparti en 52100 actions, intégralement libérées.

2/ La société EXIMIUM est une société civile dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- La propriété d'un portefeuille de valeurs mobilières que la société se propose d'acquérir, la gestion de ce portefeuille, la cession de titres, l'acquisition de participations,
- la participation, la détention, la gestion de titres dans toute société,
- la mise à disposition des associés et /ou des sociétés dans lesquelles la société aura des participations, des fonds, moyennant la signature d'une convention et la fixation d'un taux d'intérêts conforme aux participations habituelles en la matière,
- Et généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

La durée de la Société est de 50 ans et ce, à compter du 21 juin 2004.

Le capital social de la société EXIMIUM s'élève actuellement à 14 000 200,00 euros. Il est réparti en 700 010 parts sociales de 20 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société MICHEL BAULE SA ne détient aucune participation dans le capital de la société EXIMIUM, mais la société absorbée EXIMIUM détient dans la société MICHEL BAULE SA, société absorbante, 36470 actions sur les 52100 actions.

4/ Monsieur Michel BAULE, président de la société MICHEL BAULE SA est également gérant de la société EXIMIUM.

WS

II - Motifs et buts de la fusion

La fusion telle que prévue devrait permettre de développer une politique de plus en plus active en matière de gestion de participation ou de portefeuille, tout en s'appuyant sur la compétence des services administratifs et financiers de la société absorbante.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de comptes, arrêtés au 31 août 2009 pour la société EXIMIUM et sur la base de la situation comptable arrêtée au 31 août 2009 pour la société MICHEL BAULE SA.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 31 août 2009 de la société absorbée figurent en annexe à la présente convention, de même que la situation comptable arrêtée au 31 août 2009 de la société absorbante.

IV - Méthodes d'évaluation

Les sociétés parties à la fusion absorption étant sous contrôle commun au sens du règlement 2004-01 du 04 mai 2004 du comité de réglementation comptable, complété des avis du comité d'urgence du C.N.C. numéros 2005 C du 04 mai 2005, et 2006 B du 05 juillet 2006, les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur nette comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société absorbée, arrêtés au 31 août 2009.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société EXIMIUM apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société MICHEL BAULE SA, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 01 septembre 2009. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société EXIMIUM sera dévolu à la société MICHEL BAULE SA, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société EXIMIUM

A) Actif apporté

	valeur brute	amortissement/ provision	valeur nette
1. Immobilisations financières			
. Participations et créances rattachées...	22 012 933 €	1 042 697 €	20 970 236 €
2. actif circulant			
. Autres créances...	757 426 €	0	757 426 €
. Valeurs mobilières de placement...	11 855 126 €	0	11 855 126 €
. Disponibilités...	177 597 €	0	177 597 €

Soit un montant de l'actif apporté de

Trente trois millions sept cent soixante mille trois cent quatre vingt cinq euros

ci 33 760 385 €

B) Passif pris en charge

Dettes

. Découvert et concours bancaires.....	49 689 €
. Emprunts et dettes financières diverses – Associés...	188 344 €
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	866 €
. Dettes fiscales et sociales	461 723 €

Soit un montant de passif apporté de

Sept cent mille six cent vingt deux euros, ci

700 622 €

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société EXIMIUM à la société MICHEL BAULE SA s'élève donc à :

- Total de l'actif.....	33 760 385 euros
- Total du passif.....	700 622 euros

Soit un actif net apporté de

Trente trois millions cinquante neuf mille sept cent soixante trois euros,

ci

33 059 763 €

WB

III - Détermination du rapport d'échange

Il est convenu de retenir une parité de :

6 actions de la société MICHEL BAULE SA pour 70 parts sociales de la société EXIMIUM.

Ce rapport d'échange a été déterminé en fonction du rapport des valeurs réelles respectives des droits sociaux des deux Sociétés, au regard d'une valorisation des sociétés soussignées effectuées au 31 août 2009 par la combinaison de plusieurs méthodes, les titres de participations détenus par les sociétés absorbante et absorbée ayant été évalués sur la base de leurs valeurs vénales au 31 août 2009, et en raison de l'opportunité que présente cette fusion pour les Sociétés en cause.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit au point II ci - avant, l'actif net apporté par la société EXIMIUM à la société MICHEL BAULE SA s'élève à 33 059 763 euros.

En rémunération de cet apport net, 60 000 actions nouvelles entièrement libérées, seraient créées par la société MICHEL BAULE SA à titre d'augmentation de son capital de 914 694,00 euros.

Les associés feront leurs affaires personnelles de tous rompus résultant de la présente opération.

Les 60 000 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les même charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

V - Prime de fusion

1) La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

- Valeur nette des apports.....	33 059 763 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital.....	914 694 euros
	=====
Prime de fusion.....	32 145 069 euros

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour le président de la société MICHEL BAULE SA de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

MB

2) La société absorbante trouvant dans les biens transmis par la société absorbée 36 470 de ses propres actions apportées pour une valeur de 14 000 000 euros, annule lesdites actions et réduit en conséquence son capital de 555 981,50 Euros correspondant au nominal desdites actions annulées, de sorte que l'augmentation effective finale du capital social sera de **358 712,50 Euros**.

La différence entre la valeur nominale desdites actions ainsi annulées et leur valeur d'apport, soit 13 444 018,50 euros est imputée sur la prime de fusion, qui s'élève en conséquence à **18 701 050,50 euros**.

VI - Propriété - Jouissance

Les actions nouvelles susvisées seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société absorbante et porteront jouissance à compter du 01 septembre 2009, quelle que soit la date de réalisation définitive de la fusion. Elles seront négociables dans les conditions prévues par la Loi.

Il est expressément stipulé que du point de vue fiscal et comptable, les opérations, tant actives que passives, engagées par la société EXIMIUM, depuis le 01 septembre 2009 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société MICHEL BAULE SA.

Les comptes de la société EXIMIUM afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par le responsable légal de la société EXIMIUM.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société MICHEL BAULE SA prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société EXIMIUM, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société EXIMIUM à la date du 31 août 2009, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société MICHEL BAULE SA prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 01 septembre 2009, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société MICHEL BAULE SA supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société MICHEL BAULE SA exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société MICHEL BAULE SA sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société EXIMIUM s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ La société absorbée ne compte aucun salarié.

WB

III - Pour ces apports, la société EXIMIUM prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société EXIMIUM s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société MICHEL BAULE SA, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société MICHEL BAULE SA, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société MICHEL BAULE SA aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MICHEL BAULE SA de l'augmentation de capital et de la réduction du capital, conséquence de la fusion ;
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée, du présent projet de fusion et de la fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 décembre 2009 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

MB

La société EXIMIUM se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MICHEL BAULE SA qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société MICHEL BAULE SA de la totalité de l'actif et du passif de la société EXIMIUM.

CHAPITRE V : Déclarations générales

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société MICHEL BAULE SA ont été régulièrement entreprises ;

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société EXIMIUM s'oblige à remettre et à livrer à la société MICHEL BAULE SA, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

W3

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

La société civile EXIMIUM est soumise à l'impôt sur les sociétés suite à son option formulée à l'occasion de sa constitution.

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

B/ Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet rétroactivement le 01 septembre 2009 en matière comptable et fiscale. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 août 2009 comme valeurs d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir distinctement la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et dépréciations constatés. Elle continuera, en outre, de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée.

En conséquence, la société MICHEL BAULE SA s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où la société absorbée aura porté la provision pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts ;

MB

- à inscrire au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et à rattacher ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'aurait dû le faire la société absorbée ;
- à reprendre à son passif, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissements, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurance et de réassurance ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;
- à se substituer à la société absorbée pour l'exécution de l'engagement de conservation pris par cette dernière concernant les titres de participation bénéficiant du régime des sociétés-mères prévu à l'article 145 du Code général des impôts.
- à reprendre, afin d'éviter la remise en cause de reports d'imposition dont bénéficiait la société absorbée et conformément aux dispositions de l'article 210 B bis du Code général des impôts, l'engagement de conservation souscrit par la société absorbée à raison des titres reçus en rémunération d'apports bénéficiant du régime propre aux apports partiels d'actifs ou aux scissions mentionné à l'article 210 B du Code général des impôts.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005 du 30 décembre 2005. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

MS

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

Le montant total H.T. de l'apport sera mentionné sur la déclaration du chiffre d'affaires de la société absorbée et de la société absorbante.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société MICHEL BAULE SA remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société MICHEL BAULE SA lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société MICHEL BAULE SA.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

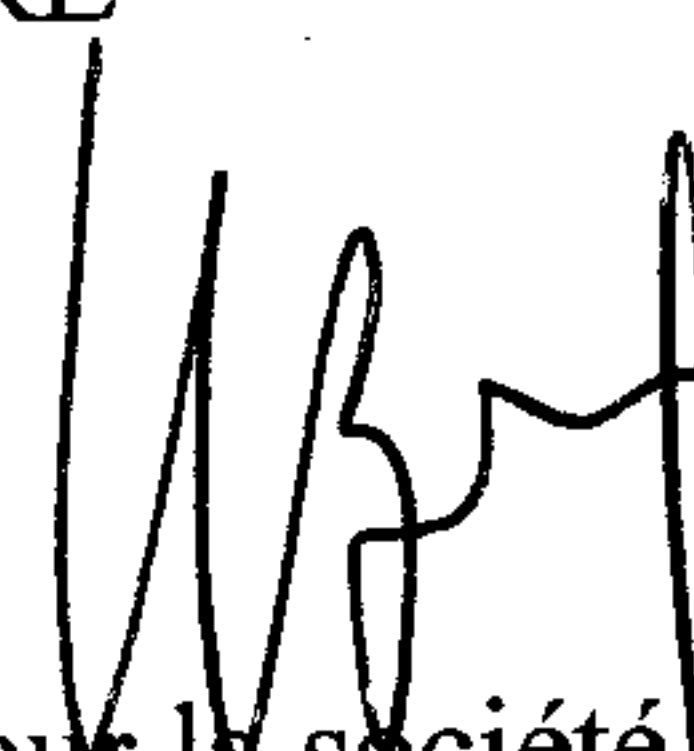


Pour la société
MICHEL BAULE SA
Monsieur Michel BAULE

Fait à ROMANS SUR ISERE

Le 24 Novembre 2009

En dix exemplaires



Pour la société
EXIMIUM
Monsieur Michel BAULE

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 31 août 2009 de la société EXIMIUM

ANNEXE 2 : Situation comptable arrêtée au 31 août 2009 de la société MICHEL BAULE SA

WS

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2009

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

						Néant <input type="checkbox"/> *	
Désignation de l'entreprise <u>SC EXIMIUM</u>							
Adresse de l'entreprise <u>46, Avenue des Allobroges 26100 ROMANS</u>							
Numéro SIRET* <u>4 5 4 0 4 2 6 6 4 0 0 0 1 0</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>14</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
				Exercice N clos le <u>31/08/2009</u>		Exercice N-1 clos le <u>30/06/2008</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2		Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	{ Fonds commercial* 010		012				
	{ Autres* 014		016				
	Immobilisations corporelles* 028		030				
	Immobilisations financières* (1) 040	22 012 932	042	1 042 697	20 970 235	15 443 197	
Total I (5) 044	22 012 932	048	1 042 697	20 970 235	15 443 197		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050		052			
		Marchandises * 060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* 068		070			1 520
		{ Autres* (3) 072	757 425	074		757 425	480 430
	Valeurs mobilières de placement 080	11 855 125	082		11 855 125	3 811 072	
	Disponibilités 084	177 597	086		177 597	946 106	
	Charges constatées d'avance * 092		094			46	
	Total II 096	12 790 149	098		12 790 149	5 239 176	
	Total général (I + II) 110	34 803 081	112	1 042 697	33 760 384	20 682 373	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120			14 000 200	14 000 200		
	Écarts de réévaluation 124						
	Réserve légale 126						
	Réserves réglementées* 130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	3 083 084	4 793 403	
	Report à nouveau 134						
	Résultat de l'exercice 136				15 976 478	1 289 680	
	Provisions réglementées 140						
Total I 142				33 059 763	20 083 284		
Provisions pour risques et charges Total II 154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156			49 689	597 368		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164						
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166			865	552		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169	188 343)	172	650 066	1 169	
	Produits constatés d'avance 174						
Total III 176				700 621	599 089		
Total général (I + II + III) 180				33 760 384	20 682 373		
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195				
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182	6 569 735			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	757 425	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2009

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SC EXIMIUM		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/08/2009	Exercice N-1 clos le 30/06/2008	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210		
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
				217	218	
					11 422	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	11 422	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier :)		242	788 335	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle * 243 489)		244	4 406	
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	792 742	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(792 742)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	25 456 573	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	8 165 858	
	Charges exceptionnelles (VI)			300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	521 494	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	15 976 478	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				
Réimputations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	521 494	
	Divers*	dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	403
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zone franche Corse (44. décies)	988
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sixies A)	989	Pôle de compétitivité (44. undécies)	990
	Divers* (dont : investissements outre-mer		344	créance due au report en arrière du déficit*	346	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	2 910 894
				Déficit col. 2	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....1.321.952.....dont imputés sur le résultat :			360	1 321 952	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	1 588 942
				Déficit col. 2	372	
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :		380	n° du centre de gestion agréé :
Montant de la T.V.A. collectée		374	Effectif moyen du personnel* :		376	dont apprentis : _____ handicapés : _____
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	Montant des prélèvements personnels de marchandises*		399	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

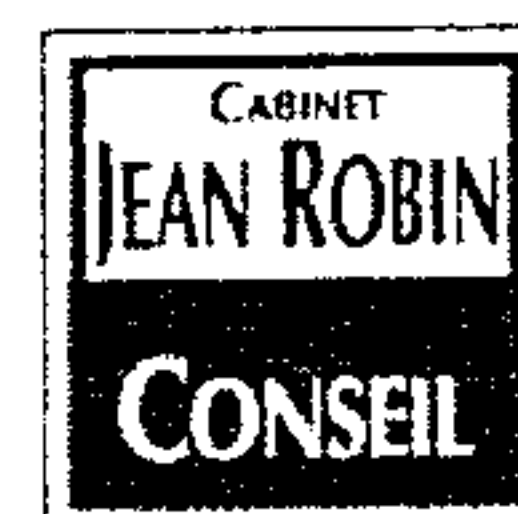


COMPTES ANNUELS

2009

Période du 01/07/2008 au 31/08/2009

Annexe



CABINET JEAN ROBIN

WB

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de la société : SC EXIMIUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2009, dont le total est de 33 760 385 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 15 976 479 euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 01/07/2008 au 31/08/2009

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 03/11/2009 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2009 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	15 443 197	6 569 735		22 012 933
Total	15 443 197	6 569 735		22 012 933
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		1 042 697		1 042 697
Total		1 042 697		1 042 697
ACTIF NET				20 970 236

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			6 569 735	6 569 735
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			6 569 735	6 569 735
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total

Immobilisations financières

Les actions des sociétés cotés, détenues par la société EXIMIUM à plus de 10% en capital, ont été reclassées comptablement du compte 503000 "Actions" dans un compte 261000 "Titres de participation" pour un montant global de 5 569 735,89 € au 31/08/2009.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
TOTAL I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques				
matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

W3

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire			
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice			
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	757 426	757 426	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	757 426	757 426	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 14 000 200,00 euros décomposé en 700 010 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	700 010	20,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	700 010	20,00

Tableau des provisions

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	49 689	49 689		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	866	866		
Dettes fiscales et sociales	461 723	461 723		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	188 344	188 344		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	700 622	700 622		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures à recevoir	555
Taxe professionnelle a payer	283
Total	838

BILAN

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/08/09	Net au 31/12/08
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	6 860		6 860	6 860
Autres immobilisations incorporelles	837 800	765 229	72 572	53 621
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	728 295	356 846	371 449	400 514
Installations techniques, matériel et outillage	67 269	44 213	23 056	24 856
Autres immobilisations corporelles	1 114 124	872 417	241 707	300 422
Immobilisations en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7 193 795	1 164 734	6 029 061	6 029 061
Autres titres immobilisés				
Prêts	4 500		4 500	
Autres immobilisations financières	353		353	353
ACTIF IMMOBILISE	9 952 996	3 203 438	6 749 558	6 815 687
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	59 311		59 311	79 548
Créances				
Clients et comptes rattachés	389 079	124 144	264 935	394 163
Fournisseurs débiteurs				279
Personnel	2 745		2 745	2 000
Etat, Impôts sur les bénéfiques				1 081 367
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 495		6 495	34 860
Autres créances	413 800		413 800	1 966 269
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	6 923 349		6 923 349	5 020 396
Disponibilités	26 981		26 981	215 992
ACTIF CIRCULANT	7 821 760	124 144	7 697 616	8 794 873
Charges constatées d'avance	81 835		81 835	64 338
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				987
COMPTES DE REGULARISATION	81 835		81 835	65 325
TOTAL ACTIF	17 856 591	3 327 582	14 529 008	15 675 885

WB

BILAN

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	Net au 31/08/09	Net au 31/12/08
PASSIF		
Capital social ou individuel	794 260	794 260
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	79 426	79 426
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 819 109	6 447 154
Report à nouveau		-22 000 267
Résultat de l'exercice	112 319	23 372 222
Subventions d'investissement	193 403	206 074
Provisions réglementées	267	315
CAPITAUX PROPRES	8 998 785	8 899 183
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		713
Provisions pour charges	125 026	125 026
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	125 026	125 739
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	376 462	683 381
<i>Découverts et concours bancaires</i>	698 782	17 269
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 075 244	700 650
Emprunts et dettes financières diverses	37 485	37 465
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	3 756 901	5 342 173
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	259 370	277 452
<i>Personnel</i>	101 734	97 435
<i>Organismes sociaux</i>	100 265	132 797
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	17 645	27 939
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	41 287	25 477
Dettes fiscales et sociales	260 931	283 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		837
Autres dettes	15 266	8 462
Produits constatés d'avance		
DETTES	5 405 197	6 650 689
Ecarts de conversion - Passif		274
TOTAL PASSIF	14 529 008	15 675 885

WB

BILAN

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/08/09	Net au 31/12/08
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
- 20700000 Fonds Commercial	6 860,21		6 860,21	6 860,21
Fonds commercial	6 860,21		6 860,21	6 860,21
- 20800000 Autres Immobilisations Incorporelle	826 275,17		826 275,17	711 194,81
- 20820000 Achat Usufruit Fontaine A Secmer	11 525,21		11 525,21	11 525,21
- 28080000 Amort.Autres. Immo. Incorpo		763 811,23	-763 811,23	-668 490,23
- 28082000 Amortissement Usufruit Sci Fontaine		1 417,46	-1 417,46	-608,70
Autres immobilisations incorporelles	837 800,38	765 228,69	72 571,69	53 621,09
Immobilisations corporelles				
- 21310000 Constructions-Batiments	728 295,40		728 295,40	728 295,40
- 28131000 Amortissements Construction		356 846,11	-356 846,11	-327 781,04
Constructions	728 295,40	356 846,11	371 449,29	400 514,36
- 21500000 Materiel Et Outillage	67 268,92		67 268,92	67 268,92
- 28150000 Amortis.Installations Techniques, Ma		44 212,58	-44 212,58	-42 412,69
Installations techniques, matériel et outillage	67 268,92	44 212,58	23 056,34	24 856,23
- 21810000 Instal.Generales,Agencements,Amenag	378 585,99		378 585,99	378 585,99
- 21820000 Materiel De Transport	134 773,51		134 773,51	146 928,51
- 21830000 Mobilier Et Materiel De Bureau	600 764,33		600 764,33	590 400,99
- 28181000 Amort.Ag.Am.Instal		213 011,84	-213 011,84	-183 801,31
- 28182000 Amort.Mat. De Transport		80 276,45	-80 276,45	-62 878,59
- 28183000 Amort. Mob. Mat De Bureau		579 128,61	-579 128,61	-568 813,59
Autres immobilisations corporelles	1 114 123,83	872 416,90	241 706,93	300 422,00
Immobilisations financières				
- 26100000 Titres De Participation	3 030,48		3 030,48	3 030,48
- 26110000 Titres De Part. Regime Pv	7 190 764,05		7 190 764,05	7 190 764,05
- 29610000 Prov. Depr. Titres Part.		1 164 734,00	-1 164 734,00	-1 164 734,00
Participations et créances rattachées	7 193 794,53	1 164 734,00	6 029 060,53	6 029 060,53
- 27430000 Pret Au Personnel	4 500,00		4 500,00	
Prêts	4 500,00		4 500,00	
- 27510000 Depots	352,70		352,70	352,70
Autres immobilisations financières	352,70		352,70	352,70
ACTIF IMMOBILISE	9 952 995,97	3 203 438,28	6 749 557,69	6 815 687,12
Stocks				
- 37000000 Stock Marchandises	59 311,19		59 311,19	79 547,50
Marchandises	59 311,19		59 311,19	79 547,50
Créances				
- 41100000 Clients (Compte Collectif)	256 572,30		256 572,30	299 056,29
- 41200000 Collectif Client Groupe	10 166,90		10 166,90	
- 41300000 CLIENTS - EFFETS À RECEVOIR				17 244,53
- 41600000 Clients Douteux	77 891,06		77 891,06	
- 41810000 Clients - Factures A Etablir	44 448,26		44 448,26	77 862,60
- 49100000 Prov.Dep.Clients		124 143,97	-124 143,97	
Clients et comptes rattachés	389 078,52	124 143,97	264 934,55	394 163,42
- 40100000 Collectif Fournisseurs				92,31
- 40970000 FOURN. AVOIRS A RECEVOIR				186,24

BILAN

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/08/09	Net au 31/12/08
Fournisseurs débiteurs				278,55
- 42500000 Avances Et Acomptes - Personnel	150,00		150,00	2 000,00
- 42500200 Avances Sur Salaire Decembre	2 595,00		2 595,00	
Personnel	2 745,00		2 745,00	2 000,00
- 44400000 ETAT IMPOT/ BENEFICE				457 729,00
- 44410000 ETAT CREANCE REPORT ARRIERE DE				623 638,00
Etat, Impôts sur les bénéfices				1 081 367,00
- 44562000 TVA SUR IMMOBILISATION				2 512,59
- 44562200 Tva Deduct.S/Immo S/Decaiss.	469,31		469,31	
- 44566000 Tva Deductible Sur Abs				4 098,17
- 44566200 Tva Deductible A 19.6% /Decaissemen	1 855,97		1 855,97	
- 44586000 Tva Sur Factures Non Parvenues	4 170,09		4 170,09	28 249,60
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 495,37		6 495,37	34 860,36
- 45100000 Usufruit Sci Fontaine	64 758,85		64 758,85	
- 45511000 CT.CT.ELLIPSE INDUSTRIE				692,46
- 45512000 CT.CT.SAS BAULE				31 574,09
- 45513000 C/C Sci Michel Baule	112 041,42		112 041,42	113 216,39
- 45515000 CT.CT.SCI L'ECANCIERE				39 360,27
- 45518000 C/C Monnier Sermi	236 000,00		236 000,00	241 580,41
- 45522000 CT.CT.SECMER				1 045,77
- 46700000 Autres Comptes Debiteurs Et Credite				92,95
- 46870000 Cred. Debit. Div. Prod. A Rec	1 000,00		1 000,00	1 538 707,00
Autres créances	413 800,27		413 800,27	1 966 269,34
Divers				
- 50800000 Valeurs Mobilieres Barep	319 388,76		319 388,76	5 020 395,53
- 50812000 Val Mobilieres Bnp Insticash Eur	1 793 476,78		1 793 476,78	
- 50815000 Fcpr Spiraex Entrepreneurs	16 000,00		16 000,00	
- 50816000 Cs Institutions Monetaires	4 794 483,16		4 794 483,16	
Valeurs mobilières de placement	6 923 348,70		6 923 348,70	5 020 395,53
- 51210000 Banque Populaire Des Alpes	2 551,75		2 551,75	
- 51213000 BPDA				1 154,56
- 51220000 Bnp	1 594,73		1 594,73	2 687,24
- 51233000 BANQUE RHONE ALPES				210 235,78
- 51240000 Becm	1 809,96		1 809,96	
- 51250000 Lyonnaise De Banque	1 134,54		1 134,54	
- 51253000 SOCIETE LYONNAISE				1 146,54
- 51260000 Societe Generale	13 646,86		13 646,86	
- 51290000 Credit Suisse	6 181,61		6 181,61	
- 51292000 CREDIT SUISSE				664,77
- 53110000 Caisse	61,39		61,39	
- 53113000 CAISSE				102,74
Disponibilités	26 980,84		26 980,84	215 991,63
ACTIF CIRCULANT	7 821 759,89	124 143,97	7 697 615,92	8 794 873,33
- 48600300 PRESTATIONS D'AVANCE				1 971,58
- 48600400 Telecommunications D'Avance	1 010,00		1 010,00	2 018,41
- 48600500 Maintenance D Avance	5 719,48		5 719,48	14 789,29

WB

BILAN

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/08/09	Net au 31/12/08
- 48600600 INTERETS CONST. D'AVANCE				2 362,96
- 48600700 COTISATIONS D'AVANCE				310,00
- 48600800 ENTRETIEN D'AVANCE				639,19
- 48601100 DOCUMENTATION D'AVANCE				1 171,58
- 48601400 Credit Bail Immobilier D'Avance	8 694,54		8 694,54	3 446,12
- 48601600 LOCATION MOBILIERE D'AVANCE				28,34
- 48601700 VOYAGES ET DEPLACEMENTS D'AVANCE				594,37
- 48601800 Achat Produit Negoce Avance	66 410,63		66 410,63	36 998,51
- 48601900 EAU D'AVANCE				7,22
Charges constatées d'avance	81 834,65		81 834,65	64 337,57
- 47610000 DIF.CONV.DIMINUT.CREANCES				986,96
Ecart de conversion - Actif				986,96
COMPTES DE REGULARISATION	81 834,65		81 834,65	65 324,53
TOTAL ACTIF	17 856 590,51	3 327 582,25	14 529 008,26	15 675 884,98

BILAN

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	Net au 31/08/09	Net au 31/12/08
PASSIF		
- 10130000 Capital Appele Verse	794 260,00	794 260,00
Capital social ou individuel	794 260,00	794 260,00
- 10611000 Reserves Legales	79 425,94	79 425,94
Réserve légale	79 425,94	79 425,94
- 10680000 Autres Reserves	7 819 109,28	6 447 154,02
Autres réserves	7 819 109,28	6 447 154,02
- 12800000 ACOMPTE SUR DIVIDENDES REPART. IA		-22 000 267,00
Report à nouveau		-22 000 267,00
Résultat de l'exercice	112 318,66	23 372 222,26
- 13101000 Subvention Conseil Regional	137 204,12	137 204,12
- 13101100 Subvention Conseil General	121 959,21	121 959,21
- 13101200 Subvention Mairie	30 489,80	30 489,80
- 13101300 Subvention D'Equipement Datar	74 191,86	74 191,86
- 13900000 Subventions Inscrites A Resultat	-170 441,54	-157 771,33
Subventions d'investissement	193 403,45	206 073,66
- 14500000 Amortissements Derogatoires	267,47	314,56
Provisions réglementées	267,47	314,56
CAPITAUX PROPRES		
AUTRES FONDS PROPRES		
- 15150000 PROVISION PERTES DE CHANGE		712,74
Provisions pour risques		712,74
- 15300000 Provision lfc	125 026,00	125 026,00
Provisions pour charges	125 026,00	125 026,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
- 16478100 Bra 387K# +1An -5Ans	20 345,45	20 345,45
- 16479300 Sg 1000 K#+1An -5Ans	100 000,00	100 000,00
- 16479600 Bra 400K# +1An -5Ans	5 336,52	5 336,52
- 16479700 Bpda 400K# +1An -5Ans	16 023,32	16 023,32
- 16479900 Bpda 387K# +1An -5Ans	30 448,95	30 448,95
- 16488100 Bra 387K# -1An	20 141,16	59 819,45
- 16489300 Sg 1000K# -1An	100 000,00	200 000,00
- 16489600 Bra 400K# -1An	21 195,50	62 881,30
- 16489700 Bpda 400K# -1An	15 884,74	62 719,58
- 16489800 Becm 400K# -1An	32 034,00	63 634,16
- 16489900 Bdpa 387 K#-1An	15 052,29	59 530,48
- 16884000 INTERETS COUR.A PAY./EMP.		2 641,46
Emprunts	376 461,93	683 380,67
- 51230000 Banque Rhone Alpes	698 782,30	
- 51243000 BQUE DE L'ECONOMIE DU		14 195,08
- 51263000 SOCIETE GENERALE		3 074,31
Découverts et concours bancaires	698 782,30	17 269,39
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 075 244,23	700 650,06
- 16620000 Interressement 2003	796,32	
- 16620003 INTEREST.SALARIES 2003		796,32
- 16878100 Avance Remboursable Ministere Eco.&	36 476,14	36 476,14

BILAN

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	Net au 31/08/09	Net au 31/12/08
- 16886000 Interets Sur Interesement 2002/200	212,44	
- 16886003 INTERETS S/INTEREST.2003		192,81
Emprunts et dettes financières diverses	37 484,90	37 465,27
- 45500000 CT.CT.EXSTO		263 495,56
- 45510000 C/C Michel Baule	3 320,63	8 543,92
- 45510100 CT.CT.MR LAURENT BAULE		455,40
- 45510200 CT.CT.MME CATHERINE BAULE		307,82
- 45519000 C/C Gms Sud	23 364,15	11 882,60
- 45523000 CT.CT.EXIMIUM		601 921,32
- 45524000 C/C Artimon	3 730 216,29	4 435 216,29
- 45560000 CT.CT.AVSIS		20 349,97
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	3 756 901,07	5 342 172,88
- 40100000 Collectif Fournisseurs	154 394,91	121 752,11
- 40200000 Collectif Fournisseurs Groupe	79 529,47	
- 40300000 FOURNIS. EFFETS A PAYER		9 825,33
- 40810000 Fournisseurs-Factures Non Parvenues	25 446,09	145 874,93
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	259 370,47	277 452,37
- 42100000 Personnel - Note De Frais	30,64	16,00
- 42820000 Dettes Prov./Charges A Payer	71 978,04	74 162,53
- 42860000 Primes A Payer	21 764,40	1 838,36
- 42860100 Temps Disponible A Payer	7 960,77	4 267,31
- 42861000 INTERESSEMENT A PAYER		17 150,68
Personnel	101 733,85	97 434,88
- 43100000 Urssaf	26 930,51	45 510,00
- 43710000 Apicil	24 135,16	43 707,00
- 43730000 Assedic	3 771,00	6 512,00
- 43735000 Mutuelle Mcd	1 964,17	940,61
- 43737100 Mutuelle Ce	107,62	155,85
- 43790000 Aviva Courtage	1 983,97	3 386,35
- 43820000 Organismes Sociaux Ch./Conges Payes	29 280,67	30 421,47
- 43860000 Charges Sociales Sur Primes	8 853,76	413,28
- 43860100 Charges Sociales S/Temps Dispo.	3 238,44	1 750,45
Organismes sociaux	100 265,30	132 797,01
- 44551000 Tva A Decaisser	9 245,00	15 692,00
- 44566000 Tva Deductible Sur Abs	1 115,38	
- 44587000 Tva Sur Factures A Etablir	7 284,16	12 247,49
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	17 644,54	27 939,49
- 44860100 Taxe Apprentissage A Payer	4 096,00	5 911,00
- 44860200 Formation Prof. A Payer	8 294,00	
- 44860300 Agefiph A Payer	1 176,00	6 907,00
- 44860400 Organic A Payer	13 354,00	6 354,00
- 44860500 Taxe Vehicules Ste A Payer	7 626,00	2 114,00
- 44860600 Effort Construction A Payer	6 741,00	4 031,00
- 44860700 Etat Charges A Payer Csg Dividendes		160,00
Autres dettes fiscales et sociales	41 287,00	25 477,00
Dettes fiscales et sociales	260 930,69	283 648,38

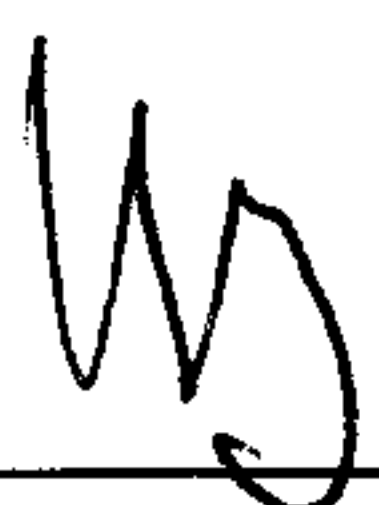


BILAN

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	Net au 31/08/09	Net au 31/12/08
- 40840000 FOURN.IMMO.FACT.NON.PARV.		837,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		837,20
- 41100000 Clients (Compte Collectif)		8 194,55
- 41970000 Clients Autres Avoirs		267,87
- 46700000 Autres Comptes Debiteurs Et Credite	15 266,10	
Autres dettes	15 266,10	8 462,42
DETTES	5 405 197,46	6 650 688,58
- 47710000 DIF.CONVERSION AUGM.CREANCES		274,22
Ecart de conversion - Passif		274,22
TOTAL PASSIF	14 529 008,26	15 675 884,98



SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	du 01/01/09 au 31/08/09 8 mois	%	du 01/07/08 au 31/12/08 6 mois	%	Sur 12 mois : Variation en valeur a	%
Ventes de marchandises	590 589	100,00	635 606	100,00	-385 329	-30,31
Coût d'achats marchandises vendues	497 272	84,20	553 816	87,13	-361 724	-32,66
<u>MARGE COMMERCIALE</u>	<u>93 317</u>	<u>15,80</u>	<u>81 790</u>	<u>12,87</u>	<u>-23 605</u>	<u>-14,43</u>
Production vendue	1 868 022	100,00	1 611 877	100,00	-421 722	-13,08
Production stockée						
Production immobilisée						
Matières et sous-traitance	16 271	0,87	17 902	1,11	-11 398	-31,83
<u>MARGE DE PRODUCTION</u>	<u>1 851 751</u>	<u>99,13</u>	<u>1 593 976</u>	<u>98,89</u>	<u>-410 324</u>	<u>-12,87</u>
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	2 458 611	100,00	2 247 484	100,00	-807 051	-17,95
MARGE BRUTE GLOBALE	1 945 068	79,11	1 675 766	74,56	-433 929	-12,95
Autres achats et charges externes	800 149	32,54	866 602	38,56	-532 980	-30,75
VALEUR AJOUTEE	1 144 919	46,57	809 164	36,00	99 051	6,12
Subventions d'exploitation	500	0,02	667	0,03	-584	-43,78
Impôts, taxes et versements assimilés	88 972	3,62	70 187	3,12	-6 916	-4,93
Charges de personnel	868 680	35,33	678 153	30,17	-53 287	-3,93
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	187 767	7,64	61 491	2,74	158 670	129,02
Reprises s/ charges et Transferts	444	0,02	12 205	0,54	-23 744	-97,27
Autres produits	31 460	1,28	5 913	0,26	35 365	299,04
Dotations aux amortissements et provisio	321 663	13,08	152 456	6,78	177 582	58,24
Autres charges						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-101 992	-4,15	-72 848	-3,24	-7 292	5,00
Quote part des opérations faites en comr						
Produits financiers	286 653	11,66	1 719 622	76,51	-3 009 264	-87,50
Charges financières	45 645	1,86	4 326 124	192,49	-8 583 780	-99,21
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	139 017	5,65	-2 679 350	-119,22	5 567 225	-103,89
Produits exceptionnels	17 280	0,70	25 558 851	NS	-51 091 782	-99,95
Charges exceptionnelles	43 978	1,79	113 766	5,06	-161 565	-71,01
<u>Résultat exceptionnel</u>	<u>-26 698</u>	<u>-1,09</u>	<u>25 445 085</u>	<u>NS</u>	<u>-50 930 217</u>	<u>-100,08</u>
Participation des salariés			17 151	0,76	-34 301	-100,00
Impôts sur les bénéfices			-623 638	-27,75	1 247 276	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	112 319	4,57	23 372 222	NS	-46 575 967	-99,64



SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	du 01/01/09 au 31/08/09 8 mois	%	du 01/07/08 au 31/12/08 6 mois	%	Sur 12 mois : Variation en valeur a	%
- 70700000 Ventes Produits Negoce	97 430,00	16,50	111 041,50	17,47	-75 938,00	-34,19
- 70700100 Ventes Produits Negoce Cee	98 069,08	16,61			147 103,62	
- 70700900 Ventes Produits Negoce Export	395 089,59	66,90			592 634,39	
- 70790010 VENTES PRODUITS NEGOCE			163 757,80	25,76	-327 515,60	-100,00
- 70790900 VENTES PRODUITS NEGOCE			360 806,87	56,77	-721 613,74	-100,00
Ventes de marchandises	590 588,67	100,00	635 606,17	100,00	-385 329,33	-30,31
- 60370000 Stock Marchandises	20 236,31	3,43	7 398,97	1,16	15 556,53	105,13
- 60700000 Achat Produits De Negoce	340 211,10	57,61	300 764,50	47,32	-91 212,35	-15,16
- 60700900 Achat Produit Negoce Export	136 824,70	23,17	245 652,66	38,65	-286 068,27	-58,23
Coût d'achats marchandises vendues	497 272,11	84,20	553 816,13	87,13	-361 724,09	-32,66
<u>MARGE COMMERCIALE</u>	<u>93 316,56</u>	<u>15,80</u>	<u>81 790,04</u>	<u>12,87</u>	<u>-23 605,24</u>	<u>-14,43</u>
- 70102000 Port France	295,00	0,02	543,00	0,03	-643,50	-59,25
- 70102100 Port Cee	2 357,00	0,13			3 535,50	
- 70102900 Port Export	6 661,00	0,36			9 991,50	
- 70190210 VENTES PORT CEE			5 402,00	0,34	-10 804,00	-100,00
- 70190290 VENTES PORT EXPORT			2 548,36	0,16	-5 096,72	-100,00
- 70600000 Prestations De Services	1 247 592,22	66,79	1 098 198,93	68,13	-325 009,53	-14,80
- 70600900 Prestations De Service Export	368,00	0,02			552,00	
- 70690000 PRESTATIONS DE SERVICES			149,68	0,01	-299,36	-100,00
- 70830000 Locations Diverses	109 374,00	5,86	79 938,00	4,96	4 185,00	2,62
- 70880000 Autres Produits D'Activites	485 025,67	25,96	385 821,99	23,94	-44 105,47	-5,72
- 70881000 Autres Produits Financiers Avec	2 570,83	0,14	5 505,97	0,34	-7 155,69	-64,98
- 70881200 Autres Produits Financiers San	13 778,45	0,74	33 769,52	2,10	-46 871,36	-69,40
Production vendue	1 868 022,17	100,00	1 611 877,45	100,00	-421 721,64	-13,08
- 60225000 Fournitures De Bureau	141,20	0,01	291,72	0,02	-371,64	-63,70
- 60225100 Fournit.Bureau Informatique	1 457,41	0,08	1 760,80	0,11	-1 335,49	-37,92
- 60400000 Prestations De Service	14 672,12	0,79	15 849,42	0,98	-9 690,66	-30,57
Matières et sous-traitance	16 270,73	0,87	17 901,94	1,11	-11 397,78	-31,83
<u>MARGE DE PRODUCTION</u>	<u>1 851 751,44</u>	<u>99,13</u>	<u>1 593 975,51</u>	<u>98,89</u>	<u>-410 323,86</u>	<u>-12,87</u>
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	2 458 610,84	100,00	2 247 483,62	100,00	-807 050,98	-17,95
MARGE BRUTE GLOBALE	1 945 068,00	79,11	1 675 765,55	74,56	-433 929,10	-12,95
- 60611000 Electricite	242 336,25	9,86	184 623,09	8,21	-5 741,80	-1,56
- 60612000 Eau	9 383,73	0,38	8 518,26	0,38	-2 960,92	-17,38
- 60613000 Gaz	90 887,95	3,70	58 828,71	2,62	18 674,50	15,87
- 60614000 Carburant	4 816,82	0,20	6 102,56	0,27	-4 979,89	-40,80
- 60633000 PETIT OUTILLAGE			430,48	0,02	-860,96	-100,00
- 60633100 Petit Materiel Informatique	1 497,19	0,06	4 337,77	0,19	-6 429,75	-74,11
- 60634000 Petit Mob. & Materiel De Bureau	32,61		532,99	0,02	-1 017,06	-95,41
- 60638000 Fournitures Diverses	407,96	0,02	5 165,71	0,23	-9 719,48	-94,08
- 60638010 ENLEVEMENTS DES DECHET			1 588,83	0,07	-3 177,66	-100,00
- 60639000 Enlevement De Dechets	2 267,82	0,09			3 401,73	

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	du 01/01/09 au 31/08/09 8 mois	%	du 01/07/08 au 31/12/08 6 mois	%	Sur 12 mois : Variation en valeur a	%
- 60640000 Fourniture Administrative	719,78	0,03	2 093,64	0,09	-3 107,61	-74,22
- 61250000 Credit Bail Immobilier	50 136,04	2,04	44 319,83	1,97	-13 435,60	-15,16
- 61320000 Location Immobiliere	21 015,80	0,85	15 360,00	0,68	803,70	2,62
- 61350000 Location Mobilier	2 178,87	0,09	3 196,16	0,14	-3 124,01	-48,87
- 61352000 Location Materiel Roulant	697,40	0,03			1 046,10	
- 61520000 Entret. Immobilier	31 570,13	1,28	23 698,93	1,05	-42,66	-0,09
- 61550000 Ent Rep. S/Bien Mobilier	2 845,88	0,12	1 715,70	0,08	837,42	24,40
- 61552000 Ent.Mat.Roulant	3 943,96	0,16	3 134,50	0,14	-353,06	-5,63
- 61554000 Ent.Mat.& Outillage	638,11	0,03	941,65	0,04	-926,13	-49,18
- 61555000 Ent. Mob. Mat. De Bureau	1 150,13	0,05	761,28	0,03	202,64	13,31
- 61560000 Maintenance	20 970,53	0,85	9 635,44	0,43	12 184,92	63,23
- 61610000 Primes D'Assurances	130 325,10	5,30	152 848,57	6,80	-110 209,49	-36,05
- 61810000 Documentation	4 179,47	0,17	2 033,76	0,09	2 201,69	54,13
- 62220100 Commissions Sur Ventes Cee	1 462,74	0,06	734,00	0,03	726,11	49,46
- 62260000 Honoraires Divers	3 547,00	0,14	13 103,00	0,58	-20 885,50	-79,70
- 62260100 Honoraires Exp.Compt. & Com	25 161,00	1,02	35 318,00	1,57	-32 894,50	-46,57
- 62260200 Honoraires Avocats	1 152,00	0,05	45 043,78	2,00	-88 359,56	-98,08
- 62260210 Honoraires Avocats Cee	57 671,00	2,35			86 506,50	
- 62310000 PUBLICITE ANNONCES INSEF			4 264,77	0,19	-8 529,54	-100,00
- 62340000 Cadeaux	33,00		1 049,07	0,05	-2 048,64	-97,64
- 62360000 Publicite	600,00	0,02	330,15	0,01	239,70	36,30
- 62380000 Divers (Pourboires,Dons Cours	300,00	0,01	720,00	0,03	-990,00	-68,75
- 62410000 Transports Sur Achats	2 434,36	0,10	6 972,08	0,31	-10 292,62	-73,81
- 62420000 Transports Sur Ventes	17 540,16	0,71	14 028,87	0,62	-1 747,50	-6,23
- 62420100 Transports S/Ventes Cee	434,33	0,02	470,24	0,02	-288,98	-30,73
- 62510000 Frais De Deplacement	6 157,89	0,25	2 231,44	0,10	4 773,95	106,97
- 62510001 Voyage & Deplacement.M.Baule	10 371,04	0,42			15 556,56	
- 62510100 VOY.& DEPLACTS M.BAULE			4 987,54	0,22	-9 975,08	-100,00
- 62560000 Missions	6 849,40	0,28	656,46	0,03	8 961,18	682,54
- 62570000 Receptions	13 388,95	0,54	8 961,50	0,40	2 160,43	12,05
- 62620000 Frais Telecommunication	18 029,60	0,73	13 610,87	0,61	-177,34	-0,65
- 62750000 Services Bancaires	11 974,77	0,49	182 940,86	8,14	-347 919,56	-95,09
- 62752000 Services Bancaires Credoc	396,43	0,02	441,93	0,02	-289,21	-32,72
- 62810000 Cotisations - Concours Divers	644,00	0,03	869,50	0,04	-773,00	-44,45
Autres achats et charges externes	800 149,20	32,54	866 601,92	38,56	-532 980,04	-30,75
VALEUR AJOUTEE	1 144 918,80	46,57	809 163,63	36,00	99 050,94	6,12
- 74000000 Subventions D'Exploitation	500,00	0,02	667,00	0,03	-584,00	-43,78
Subventions d'exploitation	500,00	0,02	667,00	0,03	-584,00	-43,78
- 63120000 Taxe D'Apprentissage	4 096,00	0,17	3 231,00	0,14	-318,00	-4,92
- 63330000 Formation Professionnelle	22 011,36	0,90	17 134,84	0,76	-1 252,64	-3,66
- 63340000 Effort Construction	2 710,00	0,11	2 258,00	0,10	-451,00	-9,99
- 63511000 Taxe Professionnelle	34 302,00	1,40	19 739,46	0,88	11 974,08	30,33
- 63512000 TAXES FONCIERES			10 636,64	0,47	-21 273,28	-100,00
- 63514000 Taxe Sur Les Vehicules De Soc	5 512,00	0,22	4 578,00	0,20	-888,00	-9,70

MB

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	du 01/01/09 au 31/08/09 8 mois	%	du 01/07/08 au 31/12/08 6 mois	%	Sur 12 mois : Variation en valeur a	%
- 63514200 CARTE GRISE			387,00	0,02	-774,00	-100,00
- 63515000 IMPOSITION FORFAITAIRE ANN	3 750,00	0,15			5 625,00	
- 63540000 Droit D'Enregistrement	7 110,22	0,29	2 903,52	0,13	4 858,29	83,66
- 63580000 Droit De Douane	4 275,00	0,17			6 412,50	
- 63710000 Organic	4 029,00	0,16	3 502,18	0,16	-960,86	-13,72
- 63720000 Contribution Agefiph	1 176,00	0,05			1 764,00	
- 63780000 TAXES DIVERSES			5 816,00	0,26	-11 632,00	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	88 971,58	3,62	70 186,64	3,12	-6 915,91	-4,93
- 64110000 Salaires	602 308,31	24,50	505 204,41	22,48	-106 946,35	-10,58
- 64120000 Conges Payes	-2 184,49	-0,09	-3 145,81	-0,14	3 014,88	-47,92
- 64140000 Indemnites De Stage	250,00	0,01	250,00	0,01	-125,00	-25,00
- 64140100 Avantage En Nature	-5 776,00	-0,23	-4 332,00	-0,19		
- 64150000 Primes A Payer	19 926,04	0,81	-15 376,62	-0,68	60 642,30	-197,19
- 64151000 TEMPS DISPONIBLE			-3 282,43	-0,15	6 564,86	-100,00
- 64160000 Temps Disponible	3 693,46	0,15			5 540,19	
- 64510000 Cotisations Urssaf	148 460,57	6,04	123 126,33	5,48	-23 561,80	-9,57
- 64531000 Cotisations Apicil	53 238,30	2,17	45 375,38	2,02	-10 893,31	-12,00
- 64540000 Cotisations Assedic	21 489,95	0,87	17 847,11	0,79	-3 459,29	-9,69
- 64550000 Charges Sociales S/Conges Pa	-1 140,80	-0,05	-401,36	-0,02	-908,48	113,18
- 64555000 Charges Sociales S/Primes	6 690,03	0,27	-4 292,30	-0,19	18 619,65	-216,90
- 64580000 Cotisations Quatrem	7 076,73	0,29	5 759,49	0,26	-903,89	-7,85
- 64700000 Ticket Restaurant Sodexo	10 278,00	0,42	8 304,00	0,37	-1 191,00	-7,17
- 64720000 Versements Ce	2 205,00	0,09	1 256,00	0,06	795,50	31,67
- 64730000 Versements Chi	1 364,16	0,06	864,30	0,04	317,64	18,38
- 64750000 Laboratoire ,Pharmacie	27,00		463,48	0,02	-886,46	-95,63
- 64760100 Cotisations Mutuelle Mcd	773,50	0,03	533,20	0,02	93,85	8,80
Charges de personnel	868 679,76	35,33	678 153,18	30,17	-53 286,72	-3,93
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	187 767,46	7,64	61 490,81	2,74	158 669,57	129,02
- 78150000 REPRISE PROV.INDEMN.FIN C			11 257,00	0,50	-22 514,00	-100,00
- 79100000 Transferts De Charges D' Explc	443,58	0,02			665,37	
- 79140000 TRANSFERT DE CHARGES			947,69	0,04	-1 895,38	-100,00
Reprises s/ charges et Transferts	443,58	0,02	12 204,69	0,54	-23 744,01	-97,27
- 75800000 Produits Div. De Gestion Coura	31 460,46	1,28	4 313,00	0,19	38 564,69	447,08
- 75811000 CREDIT IMPOT APPRENTISSA			1 600,00	0,07	-3 200,00	-100,00
Autres produits	31 460,46	1,28	5 913,00	0,26	35 364,69	299,04
- 68110000 Dota. Amorts. Immo. Incorporel	197 519,13	8,03	152 456,41	6,78	-8 634,12	-2,83
- 68174000 Dot.Prov.Depre.Creances	124 143,97	5,05			186 215,96	
Dotations aux amortissements et provis	321 663,10	13,08	152 456,41	6,78	177 581,83	58,24
RESULTAT D'EXPLOITATION	-101 991,60	-4,15	-72 847,91	-3,24	-7 291,58	5,00
- 76100000 Produits De Participations	83 437,17	3,39	152 475,84	6,78	-179 795,92	-58,96
- 76500000 ESCOMPTES OBTENUS			4,03		-8,06	-100,00
- 76600000 Gains De Change	5 025,77	0,20	1 158,22	0,05	5 222,22	225,44

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

MICHEL BAULE

Etats de synthèse au 31/08/2009

	du 01/01/09 au 31/08/09 8 mois	%	du 01/07/08 au 31/12/08 6 mois	%	Sur 12 mois : Variation en valeur a	%
- 76700000 Produit S/Cess.Val.Placement	197 477,51	8,03	1 133 716,67	50,44	-1 971 217,07	-86,94
- 76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIER			121 613,37	5,41	-243 226,74	-100,00
- 78650000 Reprises S/Provi. Risques Et C	712,74	0,03			1 069,11	
- 78665000 REPRISE PROV.DEP. V.M.P.			310 653,57	13,82	-621 307,14	-100,00
Produits financiers	286 653,19	11,66	1 719 621,70	76,51	-3 009 263,61	-87,50
- 66110000 Interets Des Emprunts	9 113,39	0,37	22 735,65	1,01	-31 801,21	-69,94
- 66112000 Interets Sur Participation	19,63		21,58		-13,71	-31,77
- 66150000 INTERETS COMPTES COURAN			36 587,79	1,63	-73 175,58	-100,00
- 66160000 Interets Bancaires	2 232,19	0,09	18 602,89	0,83	-33 857,49	-91,00
- 66160100 Interets Bancaires Filiales	3 366,51	0,14	38 129,00	1,70	-71 208,23	-93,38
- 66600000 Pertes De Change	6 373,98	0,26	15 064,00	0,67	-20 567,03	-68,27
- 66700000 CHARGES S/CES.VAL PLACEM			4 045 263,21	179,99	-8 090 526,42	-100,00
- 66800000 Autres Charges Financieres	24 539,12	1,00	11 871,90	0,53	13 064,88	55,02
- 68650000 DOT.PROV.PERTES DE CHAN			712,74	0,03	-1 425,48	-100,00
- 68664000 DOT.PROV.DEP.IMMO.FINANC			137 135,00	6,10	-274 270,00	-100,00
Charges financières	45 644,82	1,86	4 326 123,76	192,49	-8 583 780,29	-99,21
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	139 016,77	5,65	-2 679 349,97	-119,22	5 567 225,10	-103,89
- 77500000 Produits Cessions Elements C	4 500,00	0,18	25 547 507,00	NS	-51 088 264,00	-99,99
- 77700000 Quote Part Subvention D'Invest.	12 670,21	0,52	9 502,65	0,42	0,02	
- 77880000 Produits Exceptionnels	62,24		1 805,78	0,08	-3 518,20	-97,41
- 78725000 Reprises Amort Derogatoires	47,09		35,32			
Produits exceptionnels	17 279,54	0,70	25 558 850,75	NS	-51 091 782,19	-99,95
- 67120000 Penalites, Amendes	45,00		90,00		-112,50	-62,50
- 67500000 VAL.NET.COMPT.ELEM.CEDES			113 503,50	5,05	-227 007,00	-100,00
- 67880000 Charges Exceptionnelles	43 932,65	1,79	172,34	0,01	65 554,30	NS
Charges exceptionnelles	43 977,65	1,79	113 765,84	5,06	-161 565,20	-71,01
Résultat exceptionnel	-26 698,11	-1,09	25 445 084,91	NS	-50 930 216,99	-100,08
- 69110000 INTERESSEMENT DES SALAR			17 150,68	0,76	-34 301,36	-100,00
Participation des salariés			17 150,68	0,76	-34 301,36	-100,00
- 69900000 REPORTS ARRIERE DEFICIT			-623 638,00	-27,75	1 247 276,00	-100,00
Impôts sur les bénéfices			-623 638,00	-27,75	1 247 276,00	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	112 318,66	4,57	23 372 222,26	NS	-46 575 966,53	-99,64

MB